

Affectation obligatoire • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	30063.38
B) DEFICIT AU 31.12.2017	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

3. Compte administratif budget « eau » exercice 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LUCAS Fernand, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Eau » pour l'exercice 2017 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de	27826.05
En section d'investissement, le résultat fait apparaître un excédent de	<u>36236.90</u>
Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de	64062.95 €

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 budget «eau »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 27826.05 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	21740.12
Virement à la section d'investissement	/
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	6085.93
A) EXCEDENT AU 31.12.2017	27826.05
Affectation obligatoire • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	27826.05
B) DEFICIT AU 31.12.2017	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

5. Compte administratif « assainissement » exercice 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LUCAS Fernand, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Assainissement » pour l'exercice 2017 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de	61927.62 €
En section d'investissement, le résultat fait apparaître un déficit de	<u>103023.86 €</u>
Le résultat global de clôture fait apparaître un déficit de	41096.24 €

6. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 budget « assainissement »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 61927.62 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	26883.62
Virement à la section d'investissement	26883.62
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	61927.62
A) EXCEDENT AU 31.12.2017	61927.62
Affectation obligatoire	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	61927.62
Solde disponible	
affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31.12.2017	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

7. Examen et vote des comptes de gestion (Principale, eau et assainissement)

Le Conseil Municipal examine et accepte à l'unanimité les comptes de gestion (Principal, eau et assainissement) de l'exercice 2017 présentés par Madame Le Receveur Municipal.

8. Vote de subvention

Le Conseil Municipal alloue à l'unanimité une subvention de 100,- € au profit de l'Association « Audelà des accords » pour les jeux intervillages.

Pour copie conforme,
CONTZ-LES-BAINS, le 6 mars 2018

Le Maire,
Yves LICHT

